

### Soyez acteur de la qualité de l'eau des rivières et du littoral !

Selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), 80 % de la pollution des mers provient de la terre. Cette pollution arrive dans le milieu marin via le ruissellement et les cours d'eau.

Que l'on habite proche ou éloigné du littoral, nous sommes tous responsables de la qualité de l'eau à travers notre mode d'occupation du sol ou l'impact de nos activités : rejets des eaux usées, des eaux pluviales, des activités de loisirs, de l'agriculture... ou encore gestes d'incivisme... Et cela n'est pas sans conséquence sur les activités économiques (conchyliculture, aquaculture, pêche professionnelle, tourisme...) ou de loisirs (baignade, pêche à pied...) qui dépendent fortement de la qualité sanitaire des eaux littorales.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) qui pilote le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne souhaite **travailler sur la prise de conscience collective des sources multiples de contamination en sensibilisant et en accompagnant la population**. Aussi, elle lancera cette année **deux campagnes de sensibilisation pour rappeler qu'en adoptant les bons gestes, nous pouvons tous préserver la qualité de l'eau de nos rivières et de celles de la Baie du Mont Saint-Michel**.

### « Protéger les eaux du littoral, nous avons tous à y gagner »

Cette campagne de sensibilisation qui s'insère plus largement dans un projet d'Amélioration de la qualité Microbiologique des eaux CONchylicoles (AMICO), est portée par la CLE du SAGE Rance Frémur baie de Beussais en partenariat avec les CLE du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne, du SAGE Arguenon-Fresnaye ainsi que Dinan Agglomération et Saint-Malo Agglomération.

Elle vise à préserver la qualité sanitaire des eaux littorales en informant le public sur les activités susceptibles de contribuer aux contaminations microbiologiques, autrement dit aux pollutions d'origine fécale : l'assainissement, certains loisirs (rejets de caravanning, rejets de plaisance, déjections canines ou équinées) ou encore l'agriculture. Film, affiches et flyers sensibiliseront les différents publics sur les origines et impacts de ces pollutions en incitant surtout à adopter de bonnes pratiques.

L'opération sera déployée sur l'ensemble du littoral et des estuaires entre la Baie du Mont Saint-Michel et la Baie de la Fresnaye (Cap Fréhel) et communes des bassins versants.

Les bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne



Ce projet bénéficie d'une aide du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et de la Région Bretagne.



Edition et diffusion des supports de sensibilisation sur le territoire du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne financées par :



## « La mer commence ici »

Cette campagne de sensibilisation consiste à **installer devant les grilles de récupération des eaux pluviales, un macaron en lave émaillée indiquant « Ne rien jeter, la mer commence ici »**. Complémentaire à la campagne précédente, les deux opérations seront lancées en même temps sur le territoire du SAGE.



## Les avaloirs d'eaux pluviales ne sont pas des poubelles !

Cette campagne rappelle que lorsque la pluie se met à tomber dans nos rues, elle passe par des canalisations sous la chaussée et finit sa route directement dans le milieu naturel - cours d'eau (rivière, fleuve...) et enfin la mer - en emportant tout ce qui se trouve sur son passage : mégots, papiers, plastiques, déjections canines, solvants, hydrocarbures et autres...

Les eaux pluviales proviennent de toutes les surfaces imperméabilisées (toitures, routes, trottoirs, parkings, etc...) et sont collectées via les grilles des avaloirs. Contrairement aux idées reçues, ces eaux ne sont pas traitées en station d'épuration. Elles rejoignent directement les rivières puis la mer. Alors cultivons les gestes simples dont chacun est capable : **ne jetons plus de déchets sur la voie publique, mais à la poubelle !**



## Un programme d'action pour l'amélioration de la qualité sanitaire des eaux littorales de la Baie du Mont Saint-Michel

La CLE du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne travaille activement avec les acteurs de la baie (professionnels conchylicoles et agricoles, élus, services de l'Etat, associations, scientifiques, ...) pour améliorer la qualité sanitaire des eaux littorales de la Baie du Mont Saint-Michel. En 2020, une étude menée de Cancale à Granville a permis d'identifier les sources de contamination microbiologiques (assainissement collectif et non collectif, pratiques agricoles, ...) et de définir un programme d'action afin que chacun puisse améliorer ses pratiques pour préserver les activités économiques et usages littoraux.

## Actions pour le milieu marin : donnez votre avis !

De la mi-mai à la mi-août 2021, donnez votre avis sur les plans d'action pour les milieux marins via le site [merlittoral2030.gouv.fr](http://merlittoral2030.gouv.fr). Avec 5 500 km de côtes françaises, cette consultation publique porte sur la stratégie à adopter pour la mer et le littoral sur chaque façade maritime de France métropolitaine.

### Quelques chiffres :

- 80 % des pollutions marines sont d'origine terrestre
- Un mégot contient 2500 substances toxiques
- Un mégot pollue à lui seul 500 litres d'eau



La campagne de sensibilisation « La mer commence ici » est financée par :



## Restauration du Guyoult sur le site de Carfantin à Dol de Bretagne : les travaux commencent cet été !



**Dans le cadre du Contrat Territorial - volet Milieux Aquatiques, en vue de restaurer la continuité écologique sur le Guyoult au lieu-dit de Carfantin à Dol de Bretagne, le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol) engagera les premiers travaux au cours de l'été 2021.**

Le marché public a été attribué à la SAS LAFOSSE&FILS, entreprise spécialisée dans les travaux en milieux humides et sensibles. Sur ce site est installé un ancien moulin en ruine. Compte-tenu de son état et de la non exploitation du droit d'eau, un arrêté préfectoral déclarant l'abrogation du droit d'eau a été publié le 30 décembre 2020 par la Préfecture d'Ille-et-Vilaine.

### En quoi consistent ces travaux ?

Les travaux consistent en une remise en fond de vallée complète du Guyoult et de son affluent le Ruisseau du Pic Oiseau. Ils permettront notamment de pallier un risque d'inondation sur ce secteur mais aussi de rétablir un fonctionnement harmonieux du cours d'eau et des zones humides attenantes.



Il s'agit aussi de mettre réglementairement en conformité certains ouvrages au regard de la continuité écologique (effacement du seuil du Moulin de Carfantin), c'est à dire permettre la circulation des poissons migrateurs telle que l'anguille ainsi que le transport suffisant des sédiments. Le rétablissement de la continuité écologique pourrait à terme libérer 77,9 km de cours d'eau pour la Truite Fario et un linéaire encore plus important pour l'anguille.

Des conventions de travaux ont été signées entre le SBCDol et les propriétaires des parcelles concernées par le nouveau tracé du cours d'eau.

Les travaux seront effectués sur la période sèche, de juillet à fin septembre 2021 et ce, afin de respecter la nidification des oiseaux, la reproduction des batraciens et de la faune piscicole (truites). Il s'agit aussi d'éviter les risques de crues. En tout état de cause, ils devront être réalisés avant le 15 octobre 2021 en conformité avec l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2020 fixant les modalités d'abrogation du droit d'eau et de restauration des milieux aquatiques.

*Ces travaux sont financés à 80% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre de son appel à projet « continuité écologique – 2021 » et de l'arrêté préfectoral d'abrogation du droit d'eau du 30 décembre 2020. Le SBCDol apporte un financement de 20%.*





## Gestion de l'eau et des inondations : donnez votre avis !

Du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> septembre 2021, une consultation publique est organisée sur les prochains plans d'actions du bassin Loire-Bretagne pour l'eau et les inondations.



L'eau est partout dans notre quotidien : santé, loisirs, économie... Elle est essentielle à la vie, mais peut aussi être à l'origine de problèmes, par exemple lors d'inondations. Pour que l'eau puisse satisfaire l'ensemble de nos usages et les besoins propres des milieux aquatiques (rivières, plans d'eau, lacs, littoraux...) et pour réduire notre vulnérabilité aux inondations, il nous faut gérer cette ressource de façon durable et équilibrée. Ces enjeux sont vitaux car nous devons adapter nos territoires au dérèglement climatique et enrayer la disparition de la biodiversité.

Pour y répondre, le **schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)\*** tracent sur notre bassin les politiques publiques pour l'eau et les risques d'inondation. Après consultation, ces documents seront adoptés début 2022 et mis en œuvre pour les 6 prochaines années, de 2022 à 2027.



*\*Le Sdage, élaboré par le comité de bassin, détermine les objectifs à atteindre en termes de qualité de l'eau et des milieux aquatiques, de quantité d'eau et d'organisation collective. Le PGRI, élaboré par l'État, donne les objectifs de prévention des risques d'inondation, de protection des personnes et des biens et de gestion de la crise.*

### Donnez votre avis !

Ces projets répondent aux problématiques propres au bassin Loire-Bretagne, qui s'étend des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère (28% du territoire national métropolitain – 13 millions d'habitants). Une fois mis en œuvre de 2022 à 2027, ils s'imposeront à toutes les décisions publiques concernant les domaines de l'eau et de l'aménagement.

Plus près de nous, le **Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne, piloté par la Commission Locale de l'Eau, devra être compatible avec le Sdage et le PGRI** en déclinant localement leurs orientations et leurs dispositions.



Le projet de Sdage Loire-Bretagne 2022-2027 énonce l'**objectif d'atteindre 61 % des cours d'eau en bon état écologique d'ici à 2027** (contre 24 % actuellement). Par ailleurs, pour la première fois, il prend en compte la problématique « norovirus » dans les eaux littorales. Souhaitons que ces nouvelles dispositions aident les conchyliculteurs de la Baie du Mont Saint-Michel à ne plus subir d'interdiction temporaire de production ou de commercialisation de leurs coquillages (huîtres, moules) comme ce fut le cas en janvier 2020 suite à une contamination par le norovirus de la gastro-entérite.

> Pour consulter les projets de Sdage et de PGRI et donner votre avis (questionnaire en ligne), rendez-vous sur [sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr](http://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr).

Questionnaires papier également disponibles dans votre mairie.

**Besoin d'infos, remarques à apporter, contactez-nous :**

Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne

Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol)

1 avenue de la Baie – Parc d'activités Les Rolandières 35120 DOL DE BRETAGNE

Tél : 02.57.64.02.54 - [contact@sage-dol.fr](mailto:contact@sage-dol.fr)

Retrouvez toutes les informations et l'actualité du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne et du SBCDol sur [www.sage-dol.fr](http://www.sage-dol.fr)